

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 25 avril 2023

Date de publication précédente: –

No de fiche: 483

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC SF-1, ARC BA-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Granulats pour couche de finition et systèmes de revêtement épanchés.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Cancérogénicité, Catégorie 1A, H350i
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 1, H372 (poumons, reins, inhalation)

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H350i
H372

Peut provoquer le cancer par inhalation.
Risque avéré d'effets graves pour les poumons et les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P260	Ne pas respirer les poussières.
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280	Porter un équipement de protection des yeux.
	P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Eliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

2.3. Autres dangers

Les risques concernant la sécurité et la santé sont expliqués en détail séparément pour chaque composant. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches de données de sécurité de la partie A, de la partie B et de la partie C.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH
Silice (Quartz)	98 - <100	14808-60-7	Carc. 1A, H350i STOT RE 1, H372 (poumons, inhalation)
Autres Ingrédients:			
Oxyde d'aluminium	<1,1	1344-28-1	Non classé*

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec l'épiderme:	N'est pas applicable
Contact avec les yeux:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion:	N'est pas applicable
Protection des premiers secours:	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une toux sèche, la production d'expectorations, l'essoufflement, une respiration sifflante et une réduction de la fonction pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Non combustible. Utiliser des matériaux d'extinction appropriés pour les feux environnants.

Moyens d'extinction inappropriés: Il n'en existe pas de connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Aucun

Autres dangers: Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection respiratoire en cas de présence de poussière en suspension dans l'air.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez la création de poussière. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les poussières doivent être éliminées avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou par un balayage humide.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les poussières. Évitez la génération de poussière en suspension dans l'air. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. La poussière de silice cristalline respirable peut être invisible dans l'air. Prendre les précautions d'usage pour éviter la rupture des sacs ou les déversements de matières en vrac. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients fermés. Stockez dans un endroit frais et sec. Assurer un bon entretien des aires de stockage et d'utilisation pour prévenir l'accumulation de poussière dans les lieux de travail. Le quartz est incompatible avec des agents oxydants puissants comme l'acide fluorhydrique, le fluor, le trifluorure de chlore ou chlorure de trifluorure ou le difluorure d'oxygène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,025
Oxyde d'aluminium	(alvéolaire)	1

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Évitez la génération de poussière en suspension dans l'air. Utilisez des enceintes d'isolement et une ventilation aspirante appropriée aux endroits où de la poussière en suspension dans l'air est générée, notamment pendant le chargement et le déchargement. Appliquer des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: En cas de dépassement des limites d'exposition, porter un appareil respiratoire anti-poussière agréé.

Gants de protection: Une protection appropriée des mains (gants, crème protectrice, par exemple) est recommandée pour les travailleurs souffrant de dermatite ou de peau sensible.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Eviter la dispersion par le vent.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	poudre	pH	n'est pas applicable
Couleur	blanc, gris ou havane	Viscosité cinématique à 40 °C	n'est pas applicable
Odeur	aucun	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas applicable	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	2230 °C	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas applicable
Point de fusion/point de congélation	1710 °C	Densité et/ou densité relative	2,65 kg/l
% volatil (par volume)	0%	Densité de vapeur (air=1)	n'est pas applicable
Inflammabilité	n'est pas combustible.	Taux d'évaporation (éther = 1)	n'est pas applicable
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas applicable	% de produits aromatiques par poids	0%
Point éclair	n'est pas applicable	Caractéristiques des particules	aucune donnée disponible
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas applicable	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Température de décomposition	n'est pas applicable		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun

10.5. Matières incompatibles

Des agents oxydants puissants comme le fluor, le trifluorure de chlore, le trioxyde de manganèse et le difluorure d'oxygène peuvent provoquer un incendie.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Par inhalation. L'exposition au produit aggrave généralement l'état des personnes souffrant d'insuffisance respiratoire chronique.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Silice (Quartz)	DL50, rat	> 22 500 mg/kg
Oxyde d'aluminium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

Par voie cutanée: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Par inhalation: Toxicité aiguë peu probable, basé sur des données provenant de produits similaires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non irritant (OCDE 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non irritant (OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Pas d'effet significatif connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le quartz a un effet génotoxique et mutagène principalement par ses effets inflammatoires. Le quartz respirable était incapable de provoquer une augmentation des mutations HPRT dans les cellules épithéliales de poumon de rat in vitro.

Cancérogénicité: Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation.

Toxicité pour la reproduction: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

STOT - exposition unique: Données non concluantes.

STOT - exposition répétée: La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. Il existe des preuves substantielles suggérant une association entre l'exposition à la silice cristalline respirable inhalée et les risques accrus de maladie rénale (rein) et auto-immune systémique (sclérodémie, polyarthrite rhumatoïde et lupus érythémateux disséminé).

Danger par aspiration: Aucune toxicité prévue par aspiration.

Autres informations: Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Ce produit devrait avoir une faible toxicité envers les organismes aquatiques et du sol.

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance inorganique, existe dans la nature.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Devrait être immobile dans le sol.

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Le produit inutilisé n'est pas un déchet dangereux réglementé. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DMEO : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Carc. 1A, H350i	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H350i: Peut provoquer le cancer par inhalation.
 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 25 avril 2023

Changements apportés à la Première édition.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.